





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-227**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1110726-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CULTURE PROVENÇALE - COMMÉMORATION DU PARRAINAGE ENTRE AIX-EN-
PROVENCE ET SAINT-VALÉRY-EN-CAUX - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gerard DELOCHE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. DELOCHE Gérard

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE PROVENÇALE - COMMÉMORATION DU PARRAINAGE ENTRE AIX-EN-PROVENCE ET SAINT-VALERY-EN-CAUX - ATTRIBUTION DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour permettre le bon déroulement des manifestations et initiatives culturelles proposées par les différentes associations œuvrant pour la culture provençale, la Ville attribue des subventions destinées à soutenir leurs activités. Ces actions d'animation, de diffusion et de formation conduites, en collaboration avec la Ville, contribuent à la sensibilisation du public, à la richesse de la culture provençale, et participent à une dynamique de terrain indispensable à la vitalité du paysage culturel aixois.

Aujourd'hui, c'est une manifestation particulière qu'il vous est demandé de soutenir. En effet, en 1942 la ville d'Aix-en-Provence devenait par décision du Conseil Municipal, marraine de guerre de Saint-Valery-en-Caux, commune située dans le département de la Seine-Maritime en Normandie. Pendant plus d'une décennie des liens forts ont rapproché ces deux cités, des aides précieuses aixoises ayant contribué à la reconstruction de la Commune de Saint-Valery-en-Caux, durement éprouvée par les bombardements. Cette année, c'est le 75^{ème} anniversaire du parrainage de nos deux cités. Afin que nos jeunes générations n'oublient pas la générosité d'Aix-en-Provence et connaissent une page de notre histoire, une délégation aixoise se rendra les 21, 22 et 23 juillet 2017 à Saint-Valery-en-Caux.

L'association "**LOU ROUDELET DEI MIELO**" va représenter la culture provençale lors de ces festivités. La ville de Saint-Valery-en-Caux les recevra et les prendra en charge.

C'est pourquoi l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 100€ vous est demandée pour la prise en charge du transport du groupe provençal avec leurs instruments et matériels.

Aussi je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association Lou Roudelet Dei Mielo une subvention exceptionnelle pour un montant global de **4 100 €** ;

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33 – 6748 – 923 /6615 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-227 - CULTURE PROVENÇALE - COMMÉMORATION DU PARRAINAGE ENTRE
AIX-EN-PROVENCE ET SAINT-VALERY-EN-CAUX - ATTRIBUTION DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Direction Générale Adjointe
Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget
Service des Relations avec les Associations

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Document à fournir, au plus tard, trois mois avant le Colloque, la Manifestation, le Concert...

INFORMATIONS

✉ Adresse du Service des Relations avec les Associations

Halle aux grains
Place Richelme - 2ème étage
13616 Aix-en-Provence Cedex 1
⌚ Horaires d'ouvertures :
Du lundi au Vendredi
De 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Téléphone: 04.42.91.90.94 / 94.77

ANNEE 2017

1/ IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Date de création au journal officiel / / N° Préfecture ou sous-préfecture

Nom **LOU ROUDELET DEI MIELO**
Adresse siège social **300 CH ST JEAN DE MALTE**
LES HILLES VILLA AHANDINE.
Code postal **13290** Ville
N° Siren
N° APE :
Téléphone **04-42-26-25-32** Fax
Adresse mail **LOU ROUDELET@orange.fr**
Adresse site Internet **http://**

2/ BUTS STATUTAIRES

promouvoir la culture provençale et le méditerranéen par des animations musicales dans

3/ COMPOSITION DU BUREAU (telle que prévue par les statuts)

Président	Civilité	M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme Mlle	Prénom MARIE JOSE
	Nom	VALLA	
	Adresse		
	Code postal	13290 Ville	
	Téléphone		
Vice-Président	Civilité	M. Mme Mlle	Prénom FRANCOISE
	Nom	LAVOISIER	
	Adresse		
	Code postal	13290 Ville	
	Téléphone		
Secrétaire	Civilité	M. Mme Mlle	Prénom EMILIE
	Nom	VAN WIJKE	
	Adresse		
	Code postal	Ville	
	Téléphone		
Trésorier	Civilité	M. Mme Mlle	Prénom REGIS
	Nom	LAVOISIER	
	Adresse		
	Code postal	Ville	
	Téléphone		

4/ RESPONSABLE, PERSONNE A CONTACTER

Nom: **VALLA** Prénom: **MARIE JOSE**
Téléphone bureau: - - - - - Téléphone domicile: - - - - -
Fonction au sein de l'association:

5/ LOCAUX

Surface: m² Mis à disposition par la ville / Adresse :
Loyer/an: € Charges/an: € Jours/heures de permanences:

6/ PERSONNEL

Nombre total de salariés: Types et nombre de contrats :

7/ ADHERENTS / COTISATION(S)

Montant de la cotisation par adhérent: € 2ème cotisation (facultatif): € 3ème cotisation (facultatif): €
Nombre total d'adhérents: Sur Aix: Sur le pays d'Aix:
Nombre de gratuités : Montant total des cotisations : € (!)
L'association est-elle adhérente à Pays d'Aix Associations ? Oui Non

(!) = Montant à reporter dans le compte d'exploitation. Si le montant est différent, le justifier sur une feuille annexe.

En application de la Loi N°7817 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les demandeurs sont informés du caractère facultatif de leurs réponses. Toutefois un défaut de réponse entraînera la non-instruction du dossier. La ville d'Aix-en-Provence se réserve le droit de transmettre tout ou partie des informations à toute personne physique ou morale et informe les demandeurs de leur droit d'accès et de rectification.

© 2017-04-09 Département Systèmes d'Information - Ville d'Aix-en-Provence - Vous pouvez télécharger ce document à l'adresse suivante : http://www.aixenprovence.fr/asso/

9/ NATURE ET DATE DE LA MANIFESTATION

Déplacement Sr Volery en Cour
Commemoration avec l'elu aux anciens combattants
d'Aix et au l'elu culture provençale

DEPENSES

60. ACHATS

- Dépenses d'investissement (matériels et équipements)
- Fournitures d'atelier ou d'activité
- Eau, Gaz, Electricité
- Fournitures d'entretien de bureau
- Prestations de services
- Autres.....

Sous total 60 :

61. SERVICES EXTERIEURS

- Formation des bénévoles
- Travaux d'entretien et de réparation
- Prime d'assurance
- Documentation : études et recherches
- Location immobilière
- Location mobilière, matériels
- Autres.....

Sous total 61 :

62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- Honoraires, rémunérations d'intermédiaires
- Publicité, publication
- Transports d'activités, et d'animations
- Missions et réceptions, déplacements
- Frais postaux, téléphone
- Autres.....

Sous total 62 :

63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Sous total 63 :

64. CHARGES DE PERSONNEL

- Salaires bruts
- Charges sociales de l'employeur
- Autres

Sous total 64 :

65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sous total 65 :

66. CHARGES FINANCIERES

Sous total 66 :

67. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sous total 67 :

68. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

- Dotation aux amortissements
- Dotation aux provisions
- Autres.....

Sous total 68 :

TOTAL DEPENSES :

4500

RECETTES

70. VENTES DE PRODUITS FINIS

- Vente de spectacles
- Ventes de marchandises
- Prestations de services
- Produits activités annexe

Sous total 70 :

74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

SUBVENTIONS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

- Politique de la ville
- Culture
- Jeunesse
- Education
- Solidarité, social
- Direction des relations avec les Associations
- Sports

4500

Sous total des subventions de la ville :

4500

AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté du Pays d'Aix
- Agence de service et de paiement et emplois aidés

Sous total des autres subventions publiques :

SUBVENTIONS PRIVEES

- Partenariats, sponsors
- Mécénats

Sous total des subventions privées :

Sous total 74 :

75. PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Cotisations
- Dons et legs

Sous total 75 :

76. PRODUITS FINANCIERS

77. PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Sur opération de gestion
- Sur exercices antérieurs

Sous total 77 :

78. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Sous total 78 :

TOTAL RECETTES :

4500

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86. EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations
- Personnel bénévole

Sous total 86 :

87. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

Sous total 87 :

La subvention (ville d'aix) de 4500 euros représente 100% du total des recettes (Calcul : {montant attribué / total des recettes} x 100)

11/ BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION / COLLOQUE 2017

12/ NATURE, DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

21 au 24 juillet 2017. Erville en Couve
 Commémoration avec les anciens Combattants et la culture.

Nombre de participants prévus: 20 Salles utilisées : _____

La manifestation est à caractère: Local National Européen International

Soutiens déjà acquis (Université, grandes écoles, collectivités publiques, etc...): _____

DEPENSES

60. ACHATS

- Dépenses d'investissement (matériels et équipements)
 - Fournitures d'atelier ou d'activité
 - Eau, Gaz, Electricité
 - Fournitures d'entretien de bureau
 - Prestations de services
 - Autres.....
- Sous total 60 :

61. SERVICES EXTERIEURS

- Formation des bénévoles
 - Travaux d'entretien et de réparation
 - Prime d'assurance
 - Documentation : études et recherches
 - Location immobilière
 - Location mobilière, matériels
 - Autres.....
- Sous total 61 :

62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS

- Honoraires, rémunérations d'intermédiaires
 - Publicité, publication
 - Transports d'activités, et d'animations
 - Missions et réceptions, déplacements
 - Frais postaux, téléphone
 - Autres.....
- Sous total 62 :

63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

64. CHARGES DE PERSONNEL

- Salaires bruts
 - Charges sociales de l'employeur
 - Autres
- Sous total 64 :

65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

66. CHARGES FINANCIERES

67. CHARGES EXCEPTIONNELLES

68. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

- Dotation aux amortissements
 - Dotation aux provisions
 - Autres.....
- Sous total 68 :

TOTAL DEPENSES : 4500

RECETTES

70. VENTES DE PRODUITS FINIS

- Vente de spectacles
 - Ventes de marchandises
 - Prestations de services
 - Produits activités annexe
- Sous total 70 :

74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

SUBVENTIONS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

- Politique de la ville
 - Culture
 - Jeunesse
 - Education
 - Solidarité, social
 - Direction des relations avec les Associations
 - Sports
- Sous total des subventions de la ville : 4500

AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES

- Europe
 - Etat
 - Région
 - Département
 - Communauté du Pays d'Aix
 - Agence de service et de paiement et emplois aidés
- Sous total des autres subventions publiques :

SUBVENTIONS PREEVES

- Partenariats, sponsors
 - Mécénats
- Sous total des subventions privées :

75. PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Cotisations
 - Dons et legs
- Sous total 75 :

76. PRODUITS FINANCIERS

77. PRODUITS EXCEPTIONNELS

- Sur opération de gestion
 - Sur exercices antérieurs
- Sous total 77 :

78. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Sous total 78 :

TOTAL RECETTES : 4500

Attention : Le total des dépenses doit être égal au total des recettes !

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86. EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Secours en nature
 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations
 - Personnel bénévole
- Sous total 86 :

87. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Bénévolat
 - Prestations en nature
 - Dons en nature
- Sous total 87 :

La subvention (ville d'aix) de euros représente % du total des recettes (Calcul : {montant attribué / total des recettes} x 100)

13/ LOCALISATION

Veillez cocher le quartier dans lequel l'Association intervient (qui peut être différent du Siège Social)

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Quartier Centre Ville | <input type="checkbox"/> Quartier Sextius Mirabeau |
| <input type="checkbox"/> Quartier de la Duranne | <input type="checkbox"/> Quartier de Luynes |
| <input type="checkbox"/> Quartier de Puyricard/Couteron | <input type="checkbox"/> Quartier Célony-La Calade |
| <input checked="" type="checkbox"/> Quartier des Milles | <input type="checkbox"/> Quartier du Jas de Bouffan |
| <input type="checkbox"/> Quartier Encagnane-Corsy | <input type="checkbox"/> Quartier Saint Mitre-Les Granettes-Pey Blanc |
| <input type="checkbox"/> Quartier des Facultés | <input type="checkbox"/> Quartier du Pont de l'Arc |
| <input type="checkbox"/> Quartier Les Hauts d'Aix | <input type="checkbox"/> Quartier Val St André-Arc-La Torse |
| <input type="checkbox"/> Quartier du Pont de Béraud | |

14/ DECLARATIONS SUR L'HONNEUR (1)

Je soussigné(e), (nom et prénom) VALLA Marie Josée
représentant(e) légal(e) de l'association Lou Roudelet dei Mielo
agissant en qualité de Présidente

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires

Fait le 10/04/2017 à Aix en Provence

Signature

LOU ROUDELET DEI MIELO

300 Ch de St Jean de malte,
Villa Amandine
13290 LES MILLES
Mme VALLA : 04 42 26 25 32

15/ ATTESTATION

Conformément à la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (CE) N°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 qui étend l'exemption aux aides accordées sous forme de compensation de service public à la même entité sur une période de trois exercices fiscaux dont le montant total n'excède pas 500 000 €(2)(de minimis spécifique aux services d'intérêt économique général -SIEG-).

Je soussigné(e), (nom et prénom) VALLA Marie Josée
représentant(e) légal(e) de l'association Lou Roudelet dei Mielo
agissant en qualité de Présidente

- Certifie sur l'honneur que l'association a perçu un montant total d'aides publiques sur les trois derniers exercices :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

Fait le 10/04/2017 à Aix en Provence

Signature

LOU ROUDELET DEI MIELO

300 Ch de St Jean de malte,
Villa Amandine
13290 LES MILLES
Mme VALLA : 04 42 26 25 32

16/ RAPPEL DE LA LOI

L. 161 1-4 Loi n° 96-142 du 21 février 1996 : Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur(s) budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

(1) Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

(2) Le règlement de la Commission (CE) n° 1998/2006 du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 106 et 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis excluant les aides dont le montant total par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux n'excède pas 200 000€ est toujours applicable ("de minimis général")



7/03/2017

MAIRIE AIX EN PROVENCE
MME MICHELLE NICOLAS
nicolasM@mairie-aixenprovence.fr

DEVIS SN 138-17

Madame NICOLAS,

Tout d'abord, nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez, et nous vous confirmons donc ci-dessous, nos meilleures conditions de prix et services pour le transport à destination de St VALERY EN CAUX. Nous vous informons que notre minicar possède une capacité de 27 places (attention soutes à bagages de petites tailles).

DESTINATIONS	FORFAIT KMS	PRIX TTC PAR CAR EN €
TRANSPORT DU 21 AU 24/07/2017 LES MILLES / ST VALERY EN CAUX / LES MILLES DEPART : 6h00 - RETOUR départ du site : 6h00 DOUBLE EQUIPAGE TEMPS DE PARCOURS : 15h/15h30 environ	1950	4 099.00

Possibilité de mettre à disposition la remorque de 16m3 (forfait 100€+ttc 1 jour, 150€ ttc le WE et 250€ ttc pour les séjours).

Ce tarif est calculé selon un forfait kilométrique, le kilométrage supplémentaire sera facturé 1 euro TTC. Les frais de repas et d'hébergement des conducteurs (repas chauds et chambres individuelles avec sanitaires privés) ainsi que la réservation de celles-ci et les éventuels frais de parking ne sont pas compris dans ces tarifs et restent à votre charge.

Modalité de réservation : remplir le contrat de transport (ci-joint) ainsi que la liste des passagers désormais obligatoire pour toutes sorties en dehors des départements suivants : 13-83-84 et 30. Merci de votre compréhension.

Ce devis est valable jusqu'au 30/06/2017, et sous réserve de disponibilité.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Dans l'attente de votre confirmation, nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sincères salutations.

LE SERVICE COMMERCIAL

MME SABRINA NARI

RDT 13 - 6 Rue Ernest Prados - CS 70374

13097 Aix-en-Provence cedex 2

Tél. 04 42 93 59 00 - Fax. 04 42 93 59 01 - www.rdt13.fr

RC 89 B 682 - Siret 068 801 646 00065 - APE 4939A - TVA EU FR 08 068 801 646

Régie Départementale des Transports des Bouches du Rhône

Rappel législation « Temps de conduite »

Voyage avec 2 conducteurs : Amplitude maximum en double équipage : 18h00.

Voyage avec un chauffeur : Temps de conduite : 04h30 au bout desquelles le chauffeur doit s'arrêter au minimum ¼ d'heure pouvant être fractionnées en une pause d'au moins 15min suivi d'une pause d'au moins 30min. Temps de conduite maximum par période de 24h : 10h. 2 fois par semaine.

Repos journalier par période de 24h : 11h sans interruption. Amplitude par période de 24h : 12h ou par dérogation 14h sous réserve d'avoir durant cette période de 14h une interruption d'au moins 3h (l'amplitude est le temps qui sépare 2 périodes de repos).